Conseils pour établir un prévisionnel

RUFF & ASSOCIES

WEBINAR

MARDI 5 mai 2020

REGIS BUFALINI, ASSOCIÉ

©Ruff & Associés – Mai 2020

VOTRE INTERVENANT

Régis BUFALINI

Associé chez Ruff & Associés

©Ruff & Associés – Mai 2020

GOUVERNER C’EST PRÉVOIR.
PRÉVOIR C’EST DÉJÀ AGIR !

COMMENT PRÉVOIR L’AVENIR DE SON ENTREPRISE, LORSQUE BEAUCOUP D’INCONNUES PERSISTENT ?

©Ruff & Associés – Mai 2020

A l'heure actuelle, l'établissement d'un prévisionnel nous semble essentiel, voir obligatoire, pour se préparer à être opérationnel dès le 1er jour d'ouverture.

©Ruff & Associés – Mai 2020

#3 GRANDS PRINCIPES DU PRÉVISIONNEL

1 | **TRAVAILLER SUR LES DIFFERENTES HYPOTHESES DE DATE D'OUVERTURE**

2 | **ETRE PRUDENT DANS VOS PREVISIONS**

3 | **ETABLIR UN PREVISIONNEL EVOLUTIF**

#2 PÉRIODES A PRENDRE EN COMPTE

1 | **PERIODE FERMETURE**

2 | **PERIODE POST-REOUVERTURE**

(Sur chacune de ces périodes, il faut appliquer les 3 grands principes)

©Ruff & Associés – Mai 2020

#1

LES DIFFERENTES HYPOTHESES DE DATE D'OUVERTURE

©Ruff & Associés – Mai 2020

LES DIFFERENTES HYPOTHESES DE DATE D'OUVERTURE

Chaque hypothèse étudiée aura des répercutions différentes sur les 2 périodes (fermeture et post-réouverture)

Il est fortement recommandé de réaliser plusieurs prévisionnels avec différentes dates d'ouverture :
- Le 1er juin ?
- Le 15 juin ?
- Le 1er juillet ?
- Plus tard…

©Ruff & Associés – Mai 2020

#2

LA PRUDENCE DANS VOS PREVISIONS : PREVOIR LE PIRE, C'EST SE GARANTIR LE MIEUX !

©Ruff & Associés – Mai 2020

LA PRUDENCE DANS VOS PREVISIONS 1/2

Sur la période de fermeture

1. Déterminer précisément les dépenses mensuelles obligatoires et incompressibles (abonnements, loyers, etc.);

2. Evaluer les dépenses reportées et décalées (cotisations sociales, loyers, etc.) et les prévoir dans les budgets post-ouvertures;

3. Intégrer uniquement les mesures de soutien déjà obtenues et certaines :
- aides financières (fonds de solidarité, PGE, etc.),
- remboursements chômage partiel,
- reports d'échéances.

©Ruff & Associés – Mai 2020

LA PRUDENCE DANS VOS PREVISIONS 2/2

Sur la période post ouverture

1. Anticiper une forte diminution du CA sur au moins 6 mois après l'ouverture, compte tenu :
- des contraintes liées à la distanciation sociale (perte de places ou couverts);
- de la perte de confiance / peur du virus des consommateurs;
- de la baisse de la fréquentation touristique (pas d'étrangers, déplacements limités, annulation de grands évènements, etc.)

2. Extension des horaires d'ouverture pour certaines activités → coût social

3. Adapter les coûts par rapport au CA et aux nouvelles obligations :
- gestion des effectifs (baisse de la productivité, etc.)
- coût des obligations sanitaires : coûts directs et indirects (temps d'entretien, achats d'équipements, etc.)

4. Intégrer uniquement les aides certaines *(voir ci-après)*

©Ruff & Associés – Mai 2020

RAPPEL : AIDES ACTUELLES DISPONIBLES

FONDS DE SOLIDARITE niveau 1 & 2

AIDES CPSTI pour les cotisants RCI

PGE (prêt garanti d'état)

Prêt du « fonds Covid Résistance » (Région, banques des territoires, département et EPCI)

Prêt « Rebond (BPI/région/Banques)

Prêt « Atout » (BPI/Région)

Exonération des cotisations de prévoyances et santé du 2ème trimestre

Report des charges sociales et fiscales

Report de 6 mois de vos échéances de crédit et Crédit Bail

L'activité Partielle

©Ruff & Associés – Mai 2020

#3

LE PREVISIONNEL EVOLUTIF

©Ruff & Associés – Mai 2020

LE PREVISIONNEL EVOLUTIF

Sur la période de fermeture / Sur la période post ouverture

Pour les 2 périodes, il est essentiel de pouvoir facilement intégrer toutes les nouvelles informations qui ont un impact direct ou indirect sur la situation financière :

- date d'ouverture (choix de l'option dès la connaissance de la date d'autorisation);
- contraintes sanitaires allégées ou accrues (impact sur le CA, investissements, charges sup., etc.)
- nouvelles aides financières et sociales *(voir liste ci-après).*

©Ruff & Associés – Mai 2020

RAPPEL : MESURES EN PROJET DU 24 AVRIL 2020

Extension et doublement du FONDS DE SOLIDARITE

Exonération des cotisations sociales de mars à juin pour les TPE et PME

Possibilité de solliciter des annulations de dettes en fonction de la situation financière des entreprises (au cas par cas)

Report de CFE et exonération de la part forfaitaire de la taxe de séjour (échanges entre gouvernement et collectivités locales)

Annulation pour les TPE / PME :
- des loyers dus aux bailleurs nationaux;
- des redevances d'occupation du domaine public.

Création d'un fonds d'investissement en faveur de la filière « tourisme/loisirs » avec l'éventuelle participation des assureurs

Maintien du dispositif chômage partiel après la reprise de l'activité de la « filière tourisme »

Prolongement de la durée des reports de crédits

Négociation avec des assurances pour une prise en charge des pertes d'exploitation (partielles ou totales ?)

TVA à 5% (sans contrepartie des baisses de tarifs ?)

©Ruff & Associés – Mai 2020

©Ruff & Associés – Mai 2020

AVEC VOUS

Régis BUFALINI
Associé

+33 (0)4 92 28 88 00
regis.bufalini@ruffetassocies.com

NICE 4 rue du Docteur Baréty, 06045
MOUANS-SARTOUX 111 Rte de Tiragon - Azur Mouans, 06370
CANNES 13 rue Hoches, 06400
CANNET-DES-MAURES Quartier des Taurelles - RN7, 83340
SAINT-TROPEZ – *sur rendez-vous uniquement*

WWW.RUFFETASSOCIES.FR

©Ruff & Associés – Mai 2020